

Aide aux voyages scolaires

La municipalité accorde une aide financière aux voyages scolaires pour les collégiens et lycéens domiciliés à Saint Bauzille de Putois et inscrits dans des établissements publics ou privés sous convention avec l'Etat.

Le montant de l'aide, calculé sur la base de 70% du coût du voyage, est plafonné à 50€ par élève et par année scolaire. Pour bénéficier de cette aide, vous devez présenter en mairie l'attestation de voyage fournie par l'établissement scolaire et un justificatif de domicile.

Attention, suivant le principe d'annualité des comptes publics, les aides sont attribuées par **année civile**. Par conséquent, pour tout voyage réalisé durant l'année 2016, il est nécessaire de faire votre demande avant le 31 décembre 2016.